

**M É T H O D E S D ' É T A B L I S S E M E N T D E S**  
**C O Û T S P O U R L E S V E N T E S D E G A Z**  
**N A T U R E L L I Q U É F I É**

## **T A B L E D E S M A T I È R E S**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL .....</b>	<b>4</b>
<b>2. UTILISATION DE L'USINE LSR .....</b>	<b>4</b>
2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR.....	5
2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR.....	6
2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour GMST .....	7
<b>3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ.....</b>	<b>8</b>
<b>4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT.....</b>	<b>10</b>
4.1. Fourniture et compression .....	10
4.2. Transport .....	11
4.3. Équilibrage.....	11
4.4. Distribution.....	11
4.5. Fonds vert.....	12
<b>5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2013.....</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>14</b>

## **INTRODUCTION**

1 Ce document a pour objectif de présenter la description détaillée des méthodes d'établissement  
2 des coûts pour les ventes de gaz naturel liquéfié (« GNL ») qui seront appliqués en réduction du  
3 revenu requis de la Cause tarifaire 2013.

4 La vente de GNL étant une activité non réglementée, c'est par Gaz Métro Solutions Transport  
5 (« GMST »), filiale de Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »), que les ventes de  
6 GNL aux clients-utilisateurs sont effectuées. Le processus présenté dans les sections suivantes  
7 couvrira uniquement l'aspect des ventes de GNL à GMST. Les éléments suivants seront  
8 couverts :

- 9 1. Prévision des ventes GNL dans l'horizon du plan d'approvisionnement 2013-2015;
- 10 2. Évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR (entreposage, liquéfaction en été,  
11 liquéfaction en hiver, regazéification) et détermination des coûts unitaires moyens;
- 12 3. Impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation des coûts du maintien de la  
13 fiabilité;
- 14 4. Évaluation des coûts liés à la fourniture, la compression, le transport, l'équilibrage et la  
15 distribution; et
- 16 5. Traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2013.

## **PRÉAMBULE**

17 Le 14 décembre 2012, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a rendu sa décision D-2012-171 sur  
18 une demande d'autorisation relative à un investissement à l'usine LSR et à un ajustement aux  
19 modalités de l'activité de ventes de GNL (réf. : R-3800-2012). Cet investissement permet  
20 d'étendre la période de liquéfaction à la saison hivernale et ainsi répondre aux besoins  
21 grandissants du marché du GNL. Les modalités découlant de la décision ont été considérées  
22 dans la Cause tarifaire 2013, soit :

- 23 1. la révision des paramètres de l'usine LSR;
- 24 2. la liquéfaction en hiver, considérant un processus de « cyclage » par GMST sur cette  
25 période, ainsi qu'une optimisation de l'utilisation de l'usine LSR;

1 3. la réduction des besoins d'entreposage pour GMST; et

2 4. l'établissement de coûts moyens de liquéfaction en périodes estivale et hivernale.

3 L'évaluation des coûts liés à la vente de GNL a donc été révisée en fonction des paramètres  
4 définis dans la décision D-2012-171.

## 1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL

5 Dans l'horizon du plan d'approvisionnement 2013 à 2015, les ventes de GNL prévues sont les  
6 suivantes :

**Tableau 1**

Année financière	Type de service	Ventes de GNL (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		
		Hiver	Été	Total
2012-2013	Interruptible	2 250	4 350	6 600
2013-2014	Continu	5 850	10 890	16 740
2014-2015	Continu	13 150	23 390	36 540

7 En février 2012, GMST a avisé Gaz Métro qu'elle fournirait son propre service de fourniture dès  
8 le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Elle ne sera donc pas desservie par le distributeur pour les services de  
9 fourniture et de gaz de compression.

## 2. UTILISATION DE L'USINE LSR

10 Il y a quatre types d'activité à l'usine LSR : l'entreposage, la liquéfaction en été, la liquéfaction  
11 en hiver et la regazéification. De plus, physiquement, une évaporation du gaz naturel est  
12 observée quotidiennement. Cette évaporation retourne dans le réseau gazier de Gaz Métro.  
13 Ces éléments seront considérés dans la détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR  
14 pour les besoins de GMST.

15 La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre au  
16 15 mars.

1 Le processus d'évaluation des coûts moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR est le  
2 suivant :

- 3 1. Répartition des coûts de l'usine LSR entre les quatre types d'activité, en distinguant les  
4 coûts fixes et les coûts variables;
- 5 2. Établissement d'un coût unitaire moyen pour les activités d'entreposage, de liquéfaction  
6 en été et de liquéfaction en hiver (coûts fixes et variables); et
- 7 3. Évaluation de la portion des coûts attribués à GMST en fonction des coûts unitaires  
8 moyens appliqués aux capacités ou quantités de chaque service qui lui sera fourni.

9 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts liés à l'utilisation de  
10 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre  
11 l'activité réglementée et GMST. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les coûts  
12 liés à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera expliqué  
13 en détail dans les sous-sections suivantes.

14 L'annexe 1 présente l'évaluation des coûts moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause  
15 tarifaire 2013.

### **2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR**

#### Entreposage (annexe 1, lignes 1 à 3)

17 La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de 58 591 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. La capacité de  
18 volume utile s'élève à 56 600 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût  
19 unitaire moyen des frais fixes de cette activité.

20 La capacité d'entreposage maximale requise qui est réservée à GMST pour répondre à ses  
21 besoins, hiver comme été, en fonction de sa projection des ventes de GNL pour 2013 est de  
22 300 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>, considérant la possibilité de liquéfaction à l'usine LSR en hiver, comme  
23 mentionné en préambule.

#### Liquéfaction (annexe 1, lignes 4 à 12)

25 La capacité potentielle de liquéfaction est évaluée en fonction des quantités disponibles à la  
26 liquéfaction pour l'activité réglementée en 2013 (56 300 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>) et pour GMST

1 (6 600 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>), pour une capacité totale de liquéfaction de 62 900 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Cette capacité sera  
2 utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité (annexe 1,  
3 lignes 4 à 6). Il est à noter que la capacité totale de liquéfaction est supérieure à la capacité  
4 totale d'entreposage, ce qui s'explique par la possibilité de liquéfier également sur l'hiver.

5 La quantité annuelle de liquéfaction est scindée en deux éléments : la quantité de  
6 liquéfaction en été et la quantité de liquéfaction en hiver. L'évaporation engendrée par  
7 chaque type de liquéfaction est ajoutée directement à chacune d'elles.

- 8 • La quantité annuelle de liquéfaction en été est établie en fonction des volumes  
9 prévus de liquéfaction en période estivale, majorée des volumes liés à l'évaporation.  
10 (annexe 1, lignes 7 à 9).
- 11 • La quantité annuelle de liquéfaction en hiver est établie en fonction des volumes  
12 prévus de liquéfaction en période hivernale, majorée des volumes liés à  
13 l'évaporation (annexe 1, lignes 10 à 12).

#### 14 Regazéification

15 Bien que Gaz Métro ait établi les coûts attribuables à l'activité de regazéification, elle ne  
16 traitera pas des coûts unitaires moyens reliés à cette activité dans le cadre de ce dossier  
17 étant donné que GMST n'utilise pas ce type de service et n'a donc pas à en assumer une  
18 partie des coûts.

#### **2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR**

19 L'annexe 1, lignes 13 à 39, présente les résultats de la répartition des coûts entre les  
20 différentes activités : entreposage, liquéfaction en été, liquéfaction en hiver et  
21 regazéification.

22 Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et répartitions effectués sont les suivants :

- 23 • les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2013 sont utilisés comme base  
24 d'analyse, considérant la présence de ventes de GNL à GMST et sont présentés à la  
25 colonne 2.

- 1           • Afin d'attribuer les coûts des salaires et avantages sociaux, des services d'entretien  
2           et des matériaux et pièces à chacune des activités et d'en distinguer la portion fixe  
3           de la portion variable, ces coûts sont d'abord scindés selon la répartition suivante :  
4           les coûts réels de l'exercice 2009-2010, l'effet de l'indexation de ces coûts réels  
5           (croissance des salaires et avantages sociaux relative à l'inflation par opposition à  
6           des besoins additionnels de main-d'œuvre) et finalement l'excédent pour l'année  
7           2013. Les coûts réels de l'exercice 2009-2010 ainsi que l'effet de l'indexation  
8           constituent les coûts fixes qui sont alloués au prorata des actifs de chaque activité.  
9           Par ailleurs, les coûts excédentaires, considérés comme étant des coûts variables  
10          de liquéfaction, sont répartis entre la liquéfaction d'été et d'hiver dans la mesure où  
11          ils peuvent être liés directement à l'une ou l'autre. Les coûts excédentaires qui ne  
12          peuvent être directement attribués à l'été ou à l'hiver ont été distribués au prorata de  
13          l'utilisation variable de chaque activité.
- 14          • la méthode de répartition des différents coûts entre les activités de liquéfaction,  
15          d'entreposage et de regazéification est décrite à la colonne 3;
- 16          • les colonnes 4 à 9 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la répartition  
17          des coûts fixes et variables. Il est à noter que les coûts généraux ne pouvant être  
18          attribués directement à une activité sont considérés au même titre que les coûts  
19          fixes, comme devant être répartis au prorata des actifs composant la valeur totale de  
20          l'usine LSR, présenté à la ligne 14; et
- 21          • le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le  
22          rendement sur la base de tarification reliée aux coûts non amortis et les impôts, est  
23          présenté à la ligne 40.

### **2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour GMST**

24          Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la ligne  
25          42 de l'annexe 1.

26          Le coût d'utilisation de l'usine LSR pour GMST est présenté à la ligne 44 de l'annexe 1. Il  
27          est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage, de la liquéfaction en été  
28          et de la liquéfaction en hiver, aux capacités ou quantités respectives propres à GMST pour  
29          chacune de ces activités.

### **3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ**

1 Le développement du marché de ventes de GNL a un impact sur la quantité de GNL disponible  
2 à l'usine LSR pour la clientèle de l'activité réglementée. La capacité d'entreposage réservée à  
3 GMST s'élève à 300 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> pour l'année 2013.

4 Cette capacité réservée ne limite aucunement la capacité maximale de retrait de  
5 5 749 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour. Toutefois, la capacité d'entreposage dédiée à la clientèle de l'activité  
6 réglementée étant réduite, les outils pour faire face à un hiver extrême sont réduits.

7 Afin de maintenir la sécurité d'approvisionnement de la clientèle, des capacités additionnelles  
8 de transport pourraient être requises, en fonction du niveau d'entreposage réservé par GMST,  
9 ce qui est défini comme l'outil de maintien de la fiabilité.

10 De plus, un mode de gestion de cyclage de la capacité d'entreposage réservée à GMST est mis  
11 en place en hiver, comme indiqué en préambule.

12 Opérationnellement, tant que Gaz Métro ne pourra confirmer si l'activité réglementée a besoin  
13 de la totalité de son volume utile, GMST utilisera la capacité d'entreposage qui lui est réservée  
14 pour effectuer ses retraits et procédera à des cycles de liquéfaction pour remplir à nouveau sa  
15 capacité réservée d'entreposage. Ce cyclage s'appliquera minimalement jusqu'à la fin janvier.  
16 Si Gaz Métro juge alors que le risque d'un hiver extrême est passé, elle arrêtera le processus  
17 de cyclage et reportera la liquéfaction sur les mois précédant le 1<sup>er</sup> décembre suivant afin de  
18 viser un niveau d'inventaire à 100 % à cette date. **Le cas échéant, Gaz Métro déposera une**  
19 **déclaration de son directeur des approvisionnements gaziers attestant de la fiabilité selon les**  
20 **modalités décrites dans la décision D-2012-171.** Si, au contraire, le risque d'une utilisation  
21 accrue à la normale par l'activité réglementée est envisagé, la liquéfaction par GMST sera  
22 maintenue pour permettre à l'activité réglementée de disposer du nombre de jours requis pour  
23 la liquéfaction de ses besoins jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre suivant. Cette approche permet ainsi  
24 d'optimiser l'utilisation de l'usine sur la période de l'hiver et d'assurer à chaque partie (activité  
25 réglementée et non réglementée) la pleine utilisation de l'usine en fonction de leurs propres  
26 besoins. Cette approche est en conformité avec la décision D-2011-030 (p.12, paragra. 42), où  
27 la Régie demandait à Gaz Métro d'opérer l'usine LSR de façon à minimiser le coût global.

1 Pour la planification du plan d'approvisionnement, un mode similaire a été considéré. Dans le  
2 plan de base, année normale, les cycles de liquéfaction sont maintenus jusqu'en février alors  
3 que dans l'évaluation des besoins de l'hiver extrême, les cycles sont maintenus jusqu'à la fin de  
4 l'hiver. Pour l'année 2013, GMST étant sous le service interruptible, la liquéfaction est  
5 interrompue les jours où des interruptions sont requises au sous-tarif 5.7 volet A. De plus, sous  
6 l'hiver extrême, si les inventaires de la capacité réservée sont épuisés, les retraits de GNL sont  
7 alors interrompus.

8 À la pièce B-0069, Gaz Métro-1, Document 14, déposée en phase 1 de la Cause tarifaire 2013,  
9 une comparaison des plans d'approvisionnement selon que l'usine LSR est utilisée ou non pour  
10 répondre à la demande de GMST et ce, pour les trois années du plan d'approvisionnement, est  
11 présentée. Les éléments suivants ont été considérés :

- 12 • les ventes de GNL projetées pour 2013-2015;
- 13 • les retraits de l'usine LSR pour répondre à ces ventes;
- 14 • la capacité d'entreposage de l'usine LSR réservée à GMST pour chaque année, incluant  
15 le cyclage de cette capacité sur la période de l'hiver;
- 16 • la possibilité de liquéfaction sur la période de l'hiver;
- 17 • la gestion globale des injections requises à l'usine LSR de façon à optimiser les coûts  
18 reliés à la liquéfaction du gaz naturel; et
- 19 • la considération de l'outil de remplacement, évalué pour maintenir la même sécurité  
20 d'approvisionnement, dans la structure d'approvisionnement pour desservir la clientèle  
21 de l'activité réglementée.

22 Afin de capter uniquement l'impact de l'utilisation de l'usine LSR et de la réservation d'une  
23 capacité d'entreposage par GMST pour évaluer l'outil de maintien de la fiabilité, le scénario de  
24 comparaison considère la demande gazeuse de GMST sous le service régulier, interruptible ou  
25 continu le cas échéant, comme toute autre demande. De plus, l'usine LSR est entièrement  
26 utilisée dans son rôle traditionnel d'outil de pointe et ne sert pas à répondre à une demande de  
27 GNL. Les approvisionnements reliés à la demande gazeuse de GMST ne font donc pas partie  
28 de l'outil de maintien de la fiabilité.

1 Le tableau suivant détaille les capacités de transport additionnelles requises pour l'année 2013,  
2 considérant le niveau de réservation de la capacité d'entreposage à l'usine LSR par GMST, afin  
3 de maintenir la sécurité d'approvisionnement, ainsi que la projection du coût de maintien de la  
4 fiabilité.

**Tableau 2**

Capacité d'entreposage réservée à GMST (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Outil de remplacement décembre à mars			
	Quotidien (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour)	Période (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Coût (¢/m <sup>3</sup> )	Coût (000 \$)
300	13	1 597	2,507	40

5 Dans sa décision D-2010-144, la Régie indique que le coût de maintien de la fiabilité à être  
6 remboursé par GMST correspond au coût du transport supplémentaire à acquérir pour  
7 maintenir la sécurité d'approvisionnement. L'hypothèse d'un achat de FTSH (firm transportation  
8 short haul) pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars comme outil de remplacement à la  
9 réduction de l'usine LSR est utilisée.

10 Le coût de maintien de la fiabilité est projeté au prix de 2,507 ¢/m<sup>3</sup> (0,662 \$/GJ), soit un prix  
11 équivalent au tarif de FTSH de TCPL (TransCanada PipeLines Limited) à 100 % de coefficient  
12 d'utilisation, conformément à la décision D-2011-030 de la Régie.

#### **4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT**

13 Considérant la décision D-2010-144, la présente section a pour but de décrire la méthode  
14 d'établissement des coûts des services de fourniture, de compression, de transport,  
15 d'équilibrage, de distribution et du Fonds vert.

##### **4.1. Fourniture et compression**

16 Comme mentionné précédemment, GMST a choisi de fournir son propre service de  
17 fourniture. Les coûts des services de fourniture et de compression étant encourus  
18 directement par GMST, ils ne sont pas considérés dans l'évaluation du revenu requis.

#### **4.2. Transport**

1 Le coût du service de transport est établi en appliquant le tarif du service de transport du  
2 distributeur établi pour la zone Sud à la Cause tarifaire 2013, comme ordonné par la Régie  
3 dans la décision D-2010-144.

4 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de transport de GMST  
5 dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif de  
6 transport étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il  
7 s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

#### **4.3. Équilibrage**

8 Le coût du service d'équilibrage est établi en appliquant le tarif du service d'équilibrage du  
9 distributeur, pour un client au sous-tarif 5.7 volet A, établi à la Cause tarifaire 2013, au profil  
10 global de liquéfaction de l'usine LSR prévu pour l'année financière 2012-2013.

11 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts d'équilibrage de  
12 GMST dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif  
13 d'équilibrage étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu  
14 requis. Il s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

#### **4.4. Distribution**

15 Dans sa décision D-2010-144, la Régie considère que le coût unitaire de distribution doit  
16 être établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un  
17 profil de consommation similaire à celui de l'usine dans son ensemble et non en fonction du  
18 volume de ventes à GMST. Ce coût unitaire est établi en fonction du coût unitaire moyen  
19 évalué dans l'étude d'allocation des coûts pour la catégorie tarifaire applicable à la période.  
20 Selon le volume total de liquéfaction de 27 260 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> prévu en 2013 pour l'usine LSR, un  
21 client de profil similaire au service interruptible serait au sous-tarif 5.7, volet A.

22 Pour la Cause tarifaire 2013, le coût de distribution de l'étude d'allocation des coûts de 2011  
23 est utilisé, étant la dernière étude disponible.

#### **4.5. Fonds vert**

1 Le coût du service du Fonds vert est établi en appliquant le tarif du service du Fonds vert du  
2 distributeur fixé à la Cause tarifaire 2013.

#### **5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2013**

3 Le plan d'approvisionnement 2013-2015, présenté aux documents de la pièce Gaz Métro-1,  
4 Document 1, est établi en intégrant les besoins reliés aux ventes de GNL, la réduction de la  
5 capacité d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de l'activité réglementée et l'ajout  
6 de l'outil de remplacement afin d'assurer la même sécurité d'approvisionnement.

7 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'année financière 2013 est considérée dans  
8 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause  
9 tarifaire 2013.

10 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par  
11 GMST pour l'année 2013. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts attribués à GMST  
12 décrit aux sections 2 à 4 de ce document. Le revenu requis ajusté servira à l'établissement des  
13 tarifs pour l'année 2013.

#### **CONCLUSION**

14 Gaz Métro a présenté dans cette preuve le traitement des ventes de GNL dans sa Cause  
15 tarifaire 2013, conformément aux décisions D-2010-057, D-2010-144 D-2011-030 et  
16 D-2012-171 de la Régie. Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire prendra en considération :

- 17 • les coûts d'utilisation de l'usine LSR établis en fonction des coûts unitaires moyens  
18 d'entreposage, de liquéfaction en été et de liquéfaction en hiver;
- 19 • le coût de maintien de la fiabilité égal au coût de l'outil de remplacement requis à la suite  
20 de la réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR;
- 21 • le coût des services de transport, d'équilibrage et du Fonds vert établi en fonction des  
22 tarifs de la Cause tarifaire; et
- 23 • le coût relatif à la distribution établi en fonction du coût moyen évalué à l'étude  
24 d'allocation du coût de service pour un client interruptible au volet A.

1 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les coûts établis liés à la vente de GNL.**

**ANNEXE 1**

**Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2013**

Données sur les capacités		(a)	(b)
		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> *	Ratio
1	Capacité d'entreposage	56 600	
2	Clientèle régulière	56 300	99,5%
3	Client GMST	300	0,5%
4	Capacité potentielle de liquéfaction	62 900	
5	Clientèle régulière	56 300	89,5%
6	Client GMST	6 600	10,5%
7	Quantité annuelle de demande liquéfiée été	25 811	
8	Clientèle régulière	19 729	76,4%
9	Client GMST	6 082	23,6%
10	Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	1 449	
11	Clientèle régulière	-	0,0%
12	Client GMST	1 449	100,0%
13			* v.c. 37,56

Répartition des coûts par élément (000\$)	Coûts avec ventes GNL	Méthode d'allocation	Entreposage	Liquéfaction	Liq. Été	Liq. Hiver	Regazéification	
			Fixes	Fixes	Variables	Variables	Fixes	Variables
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Base de tarification (BT)								
14 Coûts non amortis	16 740	Répartition selon le ratio des coûts de l'actif	10 965	4 152			1 624	
		<i>ratio des coûts de l'actif</i>	65,5%	24,8%			9,7%	
<b>Frais de l'usine</b>								
16 Salaires et avantages sociaux								
	<i>Coût 2009-2010</i>	1 494	Prorata de l'actif	979	371		145	
17	<i>Indexation coûts 2010-2012</i>	309	Prorata de l'actif	202	77		30	
18	<i>Excédent projeté</i>	53	100 % liquéfaction <sup>(1)</sup>	-	-	43	10	-
19 Assurances		939	Prorata de l'actif	615	233			91
20 Services d'entretien	<i>Coût 2009-2010</i>	697	Prorata de l'actif	457	173			68
21	<i>Excédent projeté</i>	(1)	100 % liquéfaction <sup>(2)</sup>	-	-	(1)	(0)	-
22 Matériaux et pièces	<i>Coût 2009-2010</i>	207	Prorata de l'actif	136	51			20
23	<i>Excédent projeté</i>	(34)	100 % liquéfaction <sup>(2)</sup>	-	-	(32)	(2)	-
24 Services professionnels		75	Prorata de l'actif	49	19			7
25 Taxes municipales		213	Prorata de l'actif	140	53			21
26 Autres frais divers		74	Prorata de l'actif	48	18			7
27 Réfrigérant		100	100 % liquéfaction	-	-	95	5	-
28 Gaz naturel	<i>regazéification</i>	70	100 % regazéification					70
29	<i>liquéfaction</i>	59	100 % liquéfaction			56	3	
30	<i>autres</i>	10	Prorata de l'actif	7	2			1
31 Total gaz naturel		139		7	2	56	3	1 70
32 Électricité	<i>fixes</i>	356	Prorata de l'actif	233	88			35
33	<i>variables - regazéification</i>	55	100 % regazéification					55
34	<i>variables - liquéfaction</i>	940	100 % liquéfaction			709	231	
35 Total électricité		1 351		233	88	709	231	35 55
36 <b>Sous-total frais de l'usine</b>		<b>5 615</b>		<b>2 865</b>	<b>1 085</b>	<b>869</b>	<b>248</b>	<b>424 125</b>
37 <b>Dépenses d'amortissement</b>		<b>1 526</b>	Prorata de l'actif	<b>1 000</b>	<b>378</b>			<b>148</b>
38 <b>Rendement sur BT à 7,51 %</b>		<b>1 257</b>	Prorata de l'actif	<b>823</b>	<b>312</b>			<b>122</b>
39 <b>Impôts reliés au rendement à 9,00 %</b>		<b>249</b>	Prorata de l'actif	<b>163</b>	<b>62</b>			<b>24</b>
40 <b>Grand Total</b>		<b>8 648</b>		<b>4 851</b>	<b>1 837</b>	<b>869</b>	<b>248</b>	<b>718 125</b>
41 <b>Capacité / quantité totale pour chaque élément (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>				56 600	62 900	25 811	1 449	
42 <b>Coût unitaire de chaque élément (¢/m<sup>3</sup>)</b>				<b>8,571</b>	<b>2,920</b>	<b>3,367</b>	<b>17,086</b>	
<b>Coût d'utilisation pour le client GMST</b>								
43	Capacité / quantité du client GMST pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )			300	6 600	6 082	1 449	
44	Coûts totaux (000 \$) (l. 42 x l.43)	671		26	193	205	248	
<b>Coût d'utilisation pour l'activité réglementée</b>								
45	Coûts totaux (000 \$) (l. 40 - l.44)	7 977		4 825	1 644	664	-	718 125

<sup>(1)</sup> En fonction du temps consacré à la liquéfaction été vs hiver

<sup>(2)</sup> Au prorata des volumes liquéfiés été vs hiver